



Perpignan, le - 3 NOV. 2022

Secrétariat général
Tél. 04 68 66 32 13
sg-courrier@mairie-perpignan.com

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
Mme Christine ROUZAUD DANIS, Conseillère Municipale**

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être accordées aux adjoints et aux membres du conseil municipal,

Vu le tableau du Conseil Municipal de la Ville de Perpignan,

Vu l'arrêté n° 2022/10 du 24 mai 2022 portant délégation de fonction à Christine ROUZAUD DANIS, Conseillère Municipale,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune et assurer la parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Christine ROUZAUD DANIS, Conseillère Municipale,

CM/2022/39

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2022/10 du 24 mai 2022 .

ARTICLE 2

Délégation de fonction est donnée à Madame Christine ROUZAUD DANIS, Conseillère Municipale, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

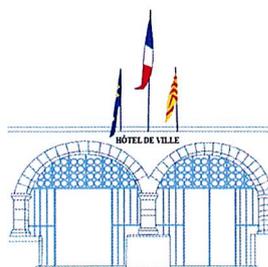
I. CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

II. CONTRAT LOCAL DE SANTE

III. PREVENTION DES ADDICTIONS

IV. POLE HANDICAP

PIECES COMPTABLES RELEVANT DE L'ORDONNATEUR DE LA VILLE DE PERPIGNAN



Hôtel de Ville
B.P. 20931 - 66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

TOUTES LES INFORMATIONS SUR
mairie-perpignan.fr



ARTICLE 3 : La présente délégation de fonction emporte délégation de signature de tous les documents relatifs aux compétences déléguées visées à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés du maire de la commune et affiché en mairie.

Le Maire,



Louis ALIOT

ID Télétransmission : 066-216601369- 20221103- 2022SLA001212-AR

Accusé reçu le : 03 NOV. 2022

Affiché le : 03 NOV. 2022